

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 19

Pour : 19

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Séance du 6 février 2024

Délibération 2024 – 24/02/06 - 03

L'an deux mil vingt-quatre le 06 février

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

Alain GIVORD

Elodie DESMARIS

Jean-Louis GIVORD

Nathalie DUCLOS

Claude RABUEL

Françoise BERTHOUD

Michèle LAURENT

René TRONCY

Ufuk YUKSEL

Karine THIBERT

Sébastien LEQUEUX

Cédric GREGOIRE

Marie-Françoise
PERROUD

Alexandre DESRAYAUD

Christian RAVOUX

EXCUSES : Jean-François CARJOT, Françoise DUBOIS, Guy GABILLET, Cécile NIZET, Catherine MIGNOT, Serge DUMARAIS, Nadine TRESSELT, Caroline TROUILLOUX

POUVOIRS : Jean-François CARJOT donne pouvoir à Françoise BERTHOUD, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD

SECRETAIRE : Karine THIBERT

Objet : Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget Principal

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Objet : Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget Principal

Madame Elodie DESMARIS, adjointe au Maire, rappelle aux conseillers que des dépenses d'investissements sont engagées sur certaines opérations d'investissements.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, avant le vote du Budget Primitif 2024, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2023, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra préciser le montant et l'affectation des crédits.

Madame Elodie DESMARIS, adjointe au Maire, propose donc, par anticipation du vote du budget 2024, d'autoriser les inscriptions d'investissement mentionnées ci-après :

N° Opération	Nature	Libellé de l'opération	Pour mémoire total du montant des investissements budget 2023	Autorisation d'engagement avant le vote du budget primitif 2024 (25%)
	21 23	Total des opérations sur l'année 2023	840 982.92 €	210 245.73€
278	2135	BATIMENTS		14 702.00 €
277	2315	RESEAUX		20 000.00 €
280	2183	ACHATS DIVERS		7 000.00 €
280	2152	ACHATS DIVERS		13 000.00 €
			TOTAL	54 702.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'inscription des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2024,

AUTORISE l'inscription au Budget Primitif 2024 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

12 FEV. 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire**

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20240206-24-02-06-08-DE
Date de réception en préfecture : 09/02/2024

